

Plan de cours

Stage pratique (CRI 32601-2) et rétroaction de stage (CRI 33601-H et CRI 33602-H)

Milieu délinquance adulte: Maisons de transition

Vendredi de 8h30 à 11h30

Professeure :

Marie-Hélène Labrie

Courriel: *marie-helene.labrie@umontreal.ca*

Descripteur du cours

Stage: Expérience pratique dans un des secteurs d'intervention.

Atelier de rétroaction 1 et 2: Supervision en petit groupe. Actualisation des connaissances théoriques dans la pratique. Réflexion sur les habiletés personnelles et professionnelles ainsi que sur l'intervention dans une perspective globale.

Objectif du cours

Fournir à l'étudiant.e des opportunités d'acquérir une identité et une compétence à titre de futur.e professionnel.le en criminologie en soutenant la réalisation de son stage et en facilitant une intégration des expériences pratiques, des connaissances acquises dans le milieu ainsi que des connaissances acquises à l'Université.

Objectifs généraux

- Amener l'étudiant.e à faire des liens entre les connaissances théoriques, scientifiques, méthodologiques et pratiques acquises antérieurement et les apprentissages pratiques faits dans son milieu de stage.
- À partir de l'expérience vécue dans le milieu de stage, améliorer ses capacités d'introspection.
- Favoriser une réflexion de groupe sur les expériences personnelles et professionnelles, tout en tirant profit des expériences vécues dans différents secteurs d'intervention.
- Analyser sa façon d'intervenir et le rationnel qui la sous-tend.

Objectifs spécifiques

- Reconnaître divers enjeux soulevés aux plans personnel et professionnel.
- Identifier ses champs d'intérêt, ses valeurs, ses motivations, ses forces et ses limites en tant que professionnel.le.
- Développer ses compétences et ses capacités d'auto-observation et de réflexion critique, tant sur le plan individuel que professionnel.
- Développer son jugement professionnel face aux interventions réalisées.
- Connaître les orientations gouvernementales, lois, règlements et protocoles qui s'appliquent dans le milieu de stage.
- Améliorer ses capacités de communication orale et écrite, avec la clientèle desservie et les partenaires professionnels.
- Apprendre à travailler en collaboration, en tenant compte de son mandat, de son rôle comme criminologue et de ses capacités.
- Faire des liens entre la théorie et la pratique dans le cadre de ses évaluations et de ses interventions.
- Connaître les pratiques basées sur les données probantes et les utiliser dans ses interventions.
- Développer son jugement et son esprit critique face aux interventions cliniques, psychosociales, communautaires et procédures d'évaluation.
- Être en mesure de saisir les enjeux et débats cliniques, communautaires, sociopolitiques, professionnels et administratifs propres au milieu de stage.

Rôles de chacun

□ **L'étudiant.e** est le principal responsable de sa préparation au stage, de l'élaboration de ses objectifs et de l'actualisation de ceux-ci. Il en va de même des questionnements théoriques, professionnels et personnels qui en découlent. Il participe activement aux échanges avec le groupe sur les différents thèmes.

□ **La professeure** a la responsabilité de situer les activités de préparation et de réalisation du stage dans le cadre de la démarche de formation pratique envisagée par l'École de criminologie. Avec l'aide du superviseur.e, elle a à susciter et à accompagner la démarche de développement de l'étudiant.e aux plans théorique, professionnel et personnel.

□ **Le/la superviseur.e**, en collaboration avec la professeure et à partir du « vécu » sur le terrain, a à susciter et accompagner le développement des capacités théoriques, professionnelles et personnelles de l'étudiant.e tout en lui faisant prendre conscience des opportunités et des contraintes particulières du milieu dans lequel celui-ci fait son stage.

Modalités pédagogiques

1- Stages pratiques

Le stage

Le stage dure 75 jours et se déroule habituellement du mardi au jeudi entre le début septembre d'une année et la mi-mars de l'année suivante. Il a pour but de permettre à l'étudiant.e de s'engager dans des démarches d'actualisation et de développement de son bagage professionnel (savoir, savoir-faire et savoir-être). Le.la superviseur.e veille à accompagner l'étudiant.e dans son développement professionnel, tout en lui faisant prendre conscience des opportunités et contraintes particulières au milieu dans lequel il fait son stage.

À mi-stage, une rencontre est effectuée avec la professeure pour faire le point sur l'évolution de l'étudiant.e. Une deuxième rencontre a lieu à la fin du stage pour évaluer le cheminement de l'étudiant.e. Les évaluations mi-stage et de fin de stage se font conjointement (étudiant.e, superviseur.e et professeure) à l'aide de la grille d'évaluation du stage qui se trouve dans le cahier du stagiaire. La note est accordée par la professeure attitrée et compte pour 70% de la notation totale du volet «stage pratique».

Le cahier de bord (facultatif)

Le cahier de bord sert à colliger des notes d'observation sur le milieu de stage, à se remémorer ses activités quotidiennes et à noter ses réflexions, ses questionnements, ses émotions, ses constats, etc.. C'est un outil qui sert tout au long du stage et qui facilite la rédaction des rapports de mi et de fin de stage.

2- Rétroaction de stage

L'atelier de rétroaction de stage

Les ateliers de rétroaction de stage ont pour but d'amener les étudiant.es à faire une mise en commun de leurs connaissances, de leurs expériences et de leurs réflexions sur différents sujets concernant les stages. Différentes formules de travail sont utilisées : des échanges sur les expériences vécues ou sur des thématiques liées au stage, des discussions à partir des présentations de cas faites par les étudiant.es, des lectures demandées ou des visionnements de vidéos, des jeux de rôle et des mises en situation.

L'étudiant.e est considéré.e comme étant le.la pivot du fonctionnement de l'atelier. La professeure a pour rôle d'encourager l'exploration, l'analyse et la réflexion, puis de faciliter la compréhension des sujets de discussion. La participation aux ateliers de rétroaction de stage est évaluée en fonction des critères décrits plus bas. Elle compte pour **25%** de la note totale attribuée au volet «rétroaction de stage».

Les lectures demandées

Elles ont pour but de compléter et/ou d'approfondir des thèmes vus en atelier.

Les rencontres individuelles, au besoin

Elles permettent à l'étudiant.e d'échanger sur son expérience de stage en compagnie de sa professeure titulaire.

Calendrier des rencontres

À noter que les dates et le contenu pourraient être modifiés au cours de la session.

| DATE | ACTIVITÉS |
|------------------------|--|
| Cours #1 2023-09-08 | Présentation du plan de cours et des politiques de stage Retour sur le contrat pédagogique et sur le cahier du stagiaire Attentes face aux ateliers Expériences vécues durant l'été Début du stage, confirmation des superviseur.es Retour sur le cas clinique (hiver 2023) |
| Cours #2 2023-09-15 | Amorcer le suivi, prise de contact, l'entrevue, *jeu de rôle* Retour sur les techniques d'entrevue Savoir être et éthique professionnelle Rétroaction *Suggestions de thèmes pour les présentations de cas (hiver 2024) |
| Cours #3 2023-09-22 | L'évaluation clinique *Exercice pratique Outils d'évaluation Rétroaction |
| Cours #4 2023-10-06 | L'entrevue d'évaluation clinique *jeu de rôle* Rétroaction *Choix du thème et dates de présentation (hiver 2024) *Remise d'un cas clinique (par l'enseignante) |
| Cours #5 2023-10-20 | Plan d'intervention (priorisation des objectifs) Les ressources du client et liens avec les partenaires Le rôle du criminologue (aide vs contrôle) Rétroaction |
| Cours #6 2023-11-03 | Communication écrite, contenu des différents rapports L'évaluation de mi-stage Rétroaction *Remise de l'analyse du cas clinique par les étudiant.es (format papier à 8h30) |
| Cours #7 2023-11-17 | Le travail d'équipe (les rôles) Mesures de sécurité et la pacification (survol) *jeu de rôle* Les commissions d'examen (CQLC, CLCC) Rétroaction |
| Cours #8 2023-12-01 | Le criminologue en contexte multidisciplinaire Rétrospective des étudiants.es sur la 1 ^{ère} partie du stage Besoins pour la 2 ^e partie Rétroaction *Remise du bilan mi-stage (format papier à 8h30) |

Hiver 2024

| DATE | ACTIVITÉS |
|-------------------------|---|
| Cours #9 2024-01-12 | Présentation études de cas Retour sur le cas clinique Rétroaction |
| Cours #10 2024-01-19 | Présentation études de cas Retour sur le bilan de mi-stage Rétroaction |
| Cours #11 2024-02-02 | Présentation études de cas Thème à approfondir selon les besoins des étudiant.es Rétroaction |
| Cours #12 2024-02-16 | Présentation études de cas Thème à approfondir selon les besoins des étudiant.es Rétroaction |
| Cours #13 2024-03-01 | Présentation études de cas Évaluation du stage Rétroaction |
| Cours #14 2024-03-15 | Présentation de cas Rétrospective du stage Bonification de la formation Perspective d'emplois |
| 2024-03-22 | *Date limite de remise du rapport de fin de stage (format papier à midi) Au bureau C-4102 du département de l'École de criminologie ou dans la boîte #6 au nom de Marie-Hélène Labrie |

Modalités d'évaluation des apprentissages

1) Stage pratique CRI 32601|CRI 32602 (9 crédits)

a) Le stage comme tel (70%)

La grille d'évaluation contenue dans le cahier du stagiaire et les discussions avec la (les) personnes assurant la supervision du stage et la personne en stage servent à noter la performance en stage de cette dernière.

b) Le rapport de mi-stage (10%)

Le rapport mi-stage vise à permettre à l'étudiant.e de faire état de son cheminement jusqu'à la mi-stage, de qualifier la somme de ses acquis et d'exposer un certain nombre de ses réflexions.

Il est développé selon les différentes rubriques indiquées à ce propos dans le cahier du stagiaire. Il compte de 5 à 10 pages. Les aspects critiques doivent faire valoir tant les points positifs que problématiques ; ils doivent aussi mettre en valeur la pertinence des améliorations proposées.

L'enseignante s'attend à ce qu'une attention particulière soit mise sur le savoir-être (développement personnel). « Ce que tu as appris sur toi, ce qui tu as réalisé sur ta façon

d'être? » L'étudiant.e devra préciser comment ses apprentissages ou réalisations lui seront utiles pour la suite de son stage, les améliorations souhaitées et les moyens à prendre. L'étudiant.e peut s'inspirer d'une situation particulière vécue dans son stage, de son évolution globale, de sa participation en classe, de son contrat pédagogique, etc. Il pourra aussi faire des liens avec les réponses données au questionnaire personnel complété lors du cours préparation de stage.

L'étudiant.e devra réfléchir aux valeurs, aux attitudes, aux perceptions, aux émotions qui influencent et teintent ses actions, au rôle qu'il prend dans une équipe de travail ou qu'il voudrait prendre, les relations qu'il entretient avec ses collègues, etc..

Le rapport mi-stage est noté par la professeure titulaire et compte pour 10% de la note totale du volet «stage pratique».

c) Le rapport de fin de stage (20%)

Le rapport fin de stage est un document écrit qui fournit à l'étudiant.e l'occasion de porter une appréciation sur l'atteinte de ses objectifs de stage. Il cherche également à l'amener à qualifier, en termes de forces et de faiblesses, son évolution dans le milieu de stage. Enfin, il vise à lui donner l'opportunité de prendre une distance critique par rapport à son milieu de stage et à sa formation.

Il est développé selon les différentes rubriques indiquées à ce propos dans le cahier du stagiaire. Il compte de 15 à 20 pages. On s'attend notamment à ce que l'étudiant.e y fasse des liens étroits avec le contenu de son rapport de mi-stage. Les aspects critiques doivent faire valoir tant les points positifs que problématiques; ils doivent aussi mettre en valeur la pertinence des améliorations proposées. Le rapport de fin de stage est noté par la professeure titulaire et compte pour 20% de la note totale du volet « stages pratiques ».

Ici encore, une attention devra être mise sur le savoir-être (développement personnel).

L'étudiant.e devra s'inspirer de son évolution globale et faire des liens avec son rapport de mi-stage. Il.elle devra préciser comment ses apprentissages ou réalisations lui seront utiles pour la suite de son parcours professionnels.

2) Rétroaction de stage (CRI 33601 et CRI 33602) (3 crédits)

a) Présence et participation aux échanges et aux exercices en classe (25%)

** Critères d'évaluation de la participation**

- **Présence** : Assiduité et ponctualité
- **Contribution** : Qualité de la préparation, qualité des interventions verbales (soulève des questions pertinentes, émet des opinions et soumet des hypothèses), partage des connaissances et d'expériences
- **Attitude** : Démonstre du respect envers les autres participants, démontre de la tolérance aux différences, respecte la confidentialité, manifeste une préoccupation éthique et manifeste de

l'autocritique

- **Écoute** : Manifeste une écoute active des autres participants
- **Interaction** : Questionne, reçoit les commentaires et y réagit positivement, mets en commun les idées et manifeste un effort pour faire avancer la réflexion du groupe

b) Analyse d'un cas clinique (25%)

Ce travail écrit a pour objectif d'évaluer la capacité de l'étudiant.e à bien cerner la problématique d'une personne contrevenante et à proposer des pistes d'action pertinentes. Il sera évalué sur l'organisation et la synthèse des idées présentées, la qualité et la profondeur de la réflexion ainsi que de l'analyse.

Le texte relatif à ce cas sera remis aux étudiant.es en temps opportun. L'étudiant.e doit produire un diagnostic, un pronostic et un plan d'intervention (objectifs et moyens envisagés) dans un texte de cinq (5) pages maximum.

Afin d'orienter davantage l'étudiant.e, il s'agira de répondre aux questions suivantes :

-Identifier les facteurs de risque (statiques et dynamiques) que vous identifiez ainsi que les éléments les plus pertinents qui sont liés au cycle de délinquance ? L'hypothèse de compréhension (diagnostic clinique) devra prendre appui sur des considérations théoriques reconnues en criminologie.

-Déterminer les facteurs de protection qui pourraient favoriser la réinsertion sociale. L'étudiant.e doit également émettre un pronostic et une opinion sur le risque de récidive ainsi que sur la dangerosité du sujet. Ces éléments devront également s'appuyer sur des cadres théoriques criminologiques.

-Enfin, un plan d'intervention doit être élaboré, incluant trois (3) objectifs spécifiques, de même que les moyens qui pourraient être envisagés.

c) Présentation de cas orale (50 %)

La présentation de cas est faite en équipe de **2**. Elle vise à élargir les champs de connaissance et de questionnement des participants à l'atelier. Il s'agit d'une présentation dynamique d'une durée d'environ **45 minutes** qui porte sur une problématique choisie de la clientèle délinquante.

Cette présentation doit être illustrée par un ou deux cas concret(s) retrouvé(s) dans le milieu de stage. La problématique pourra être abordée sous l'angle de l'individu et/ou de façon plus large, dans une perspective sociale, environnementale, politique, etc., tout en demeurant dans un champ d'analyse pertinent à la criminologie.

La présentation doit chercher à susciter l'échange entre les participants.

***Les présentateurs.présentatrices auront aussi à animer une discussion de groupe d'une durée d'environ 15 minutes durant ou après leur présentation.**

Les étudiants.es devront expliquer les particularités de la problématique, faire des liens théoriques, définir le plan d'intervention approprié (commenter ou bonifier celui déjà fait) et

l'illustrer d'un cas concret en se prononçant sur la faisabilité de l'application de ce plan ainsi que sur le pronostic auquel l'on peut s'attendre.

Chaque présentation orale doit être accompagnée d'une fiche-synthèse (1-2 pages) qui sera remise à la professeure ainsi qu'aux étudiant.es de la classe **le jour de la présentation**. La fiche-synthèse doit résumer les éléments les plus pertinents à retenir de la problématique présentée. Elle doit être à la fois structurée et complète.

La présentation de cas compte pour **50%** de la note attribuée au volet « rétroaction de stage ».

Critères d'évaluation :

- Explication de la problématique (historique, définition, épidémiologie, etc), recherche (pertinence, qualité du contenu et profondeur) et cadre théorique : 10 points
- Liens entre la théorie et la pratique, liens avec le stage, présentation à l'aide d'un ou deux cas concret (s) (analyse, plan d'intervention, pronostic) : 10 points
- Pertinence et rigueur dans la réflexion, structure et cohérence, articulation des idées, bonne terminologie : 10 points
- Qualité et originalité de la présentation orale, visuelle, technique, intérêt soulevé : 5 points
- Animation de la discussion, capacité à susciter l'échange, qualité des réponses : 5 points
- Fiche-synthèse : pertinence et synthèse de l'information; qualité et originalité: 10 points

* Un calendrier des présentations sera établi et sera déposé sur Studium

****Le fichier Power point de la présentation devra être remis à l'enseignante ainsi qu'aux autres étudiant.es (via studium ou par courriel) au plus tard à 8h30 le jour de la présentation.**

*****Une copie papier devra aussi être remis à l'enseignante à 8h30 le jour de la présentation.**

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Vous êtes invités à consulter le guide étudiant.e de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Présentation matérielle d'un travail

La professeure s'attend à ce que les travaux écrits soient présentés selon le guide élaboré par l'AEECUM, en septembre 2002, et tout particulièrement l'utilisation de l'interligne 1.5 et des caractères de 12 points.

Politique sur la qualité de la langue

Une pénalité de 10 % sera appliquée pour l'orthographe.

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la professeure ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de

diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant.e qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant.e doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYE_R.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours. *Les jours de fin de semaine comptent comme les autres jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant.e doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant.e doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiant.es sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à

prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiant.es*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

BARÈME DE NOTATION

| Grille de conversion des pourcentages | | | |
|---------------------------------------|----------------|-----------|-------------|
| Points | Note littérale | Valeur | Pourcentage |
| 4,3 | A+ | Excellent | 90 |
| 4 | A | | 85 |
| 3,7 | A- | | 80 |
| 3,3 | B+ | Très bon | 77 |
| 3 | B | | 73 |
| 2,7 | B- | | 70 |
| 2,3 | C+ | Bon | 65 |
| 2 | C | | 60 |
| 1,7 | C- | | 57 |
| 1,3 | D+ | Passable | 54 |
| 1 | D | | 50 |
| 0 | E | Échec | -de 50 |

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Lectures obligatoires

- Chartes des droits et libertés
- Mission du Service correctionnel du Canada et du Service correctionnel du Québec
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (fédéral)
- Loi sur le système correctionnel du Québec et Règlement sur la libération conditionnelle (provincial)
- Code de déontologie de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des criminologues de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Référentiel de compétences des criminologues – Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Cahier du stagiaire

Références bibliographiques

Des références sont tirées du plan de cours de madame Isabelle Fafard, chargée de cours Maison de transition, automne 2018-hiver 2019. D'autres références pourront être ajoutées au cours de la session.

Directives du Commissaire (DC) du Service Correctionnel du Canada

Arbour, W., Lacroix, G. et Marchand, S. (2019). **Évaluations des interventions axées sur la réinsertion sociale**. Rapport de projet, CIRANO.

Autixier, C. (2016). **Vivre en libération conditionnelle au Québec : une expérience entre contrôle et accomplissement personnel**, Mémoire de maîtrise, École de criminologie.

Benbouriche, M., Vanderstukken, O. et J.-P. Guay (2015) **Les principes d'une prévention de la récidive efficace : Risque-Besoins-Réceptivité**. *Pratiques Psychologiques*, vol. 21, no. 3, p. 219-234.

Courtemanche, A. (1997). **Pièges et déontologie en milieu carcéral**. Méridien, Montréal.

Dozois, J., Brochu, S. (1988). **Relation d'aide en contexte d'autorité**. Montréal: P.U.M.

Dubois, M-È. (2018). **La réinsertion sociale : les défis rencontrés à la suite d'une détention fédérale ou provinciale**, Mémoire de maîtrise, École de criminologie.

Dufour, I.F., Brassard, R. et Martel, J. (2016). **Quand « criminel un jour » ne rime pas avec « criminel toujours » : le désistement du crime de contrevenants québécois**. *Revue de psychoéducation*, vol. 45, no. 2, p. 371-404.

François, A., Nolet, A. et C. Morselli (2018). **Sociabilité carcérale et réinsertion**. *Déviance et société*, vol. 42, p. 389-419.

Fréchette, M., Leblanc, M. (1987). **Délinquances et délinquants**. Chicoutimi: Gaëtan Morin.

Glasser, W. (1997). **La théorie du choix**. Montréal: Chenelière McGraw-Hill.

Gouvernement du Québec (2010). **Plan d'action gouvernemental 2010-2013. La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable**. Repéré sur l'internet.

Grand'Maison, J. (1999). **Quand le jugement fout le camp**. Éditions Fides, Montréal.

Hétu, J.L. (1995). **La relation d'aide**. Chicoutimi : Gaëtan Morin.

Kendall, S., Redshaw, S., Ward, S., Wayland, S. et Sullivan, E. (2018). **Systematic review of qualitative evaluations of reentry programs addressing problematic drug use and mental health disorders amongst people transitioning from prison to communities**. *Health Justice*, vol. 6 no. 4.

Leblanc, M. et al. (1998). **Intervenir autrement : un modèle différentiel pour adolescents en difficulté**. Montréal : P.U.M.

Miller, W. R. et S. Rollnick (2006). **L'entretien motivationnel : Aider la personne à engager le changement**. Inter Éditions, New York.

Newton, D., Day, A., Giles. M., Wodak, J., Graffam, J. et Baldry, E. (2016). **L'impact des programmes d'enseignement et de formation professionnels sur la récidive : examen systématique des données expérimentales actuelles**. *Journal international de thérapie des délinquants et de criminologie comparée*. Repéré sur l'internet.

Nhan, J. Bowen, K. et Polzer, K. (2017). **The reentry labyrinth : The anatomy of a reentry services network**. *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 56, no.1, p. 1-19.

St-Arnaud, Y. (2008). **Les petits groupes: participation et animation** (3è édition) Gaëtan Morin éditeur, Montréal.

Tougas, K. (2015). **Réinsérer les personnes ex-détenues ou maintenir l'apparence d'un système judiciaire. Un simulacre démocratique?** *Nouvelles pratiques sociales*, vol 27, no. 2, p. 179-192.

Vachère, Marion et Guy Lemire (2007). **Anatomie de la prison contemporaine**. Les presses de l'Université de Montréal, Montréal. Vacheret M., Dozois S. et G. Lemire. (1998) Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque, volume 22, no. 1.